



CHARTRE

Les valeurs qui nous animent

Cette adhésion vaut engagement à la Charte du Groupement des SIAE 28. Les structures adhérentes au Groupement des Structures d'Insertion par l'Activité Économique d'Eure et Loir ont défini ensemble et s'engagent à respecter entre elles les principes de fonctionnement suivants :

Souci de la qualité du travail et du progrès des salariés en insertion

Loyauté par l'anticipation des concurrences possibles entre SIAE sur des marchés et sur des territoires

Confiance et transparence en informant en amont les membres du GSIAE 28 des changements importants et des projets stratégiques de sa structure ayant une incidence potentielle sur une autre SIAE

Écoute permettant un dialogue respectueux des opinions de chacun et une prise en compte d'autres points de vue (respect de la taille de chaque SIAE)

Opérationnalité en se centrant sur les actions concrètes à mener en commun au-delà des débats d'idées

Solidarité entre SIAE via à vis des financeurs
(ayant pour limite la liberté de chacun et celle de ne pas cautionner des dysfonctionnements)

Bienveillance dans les échanges et dans les comportements Les structures qui le souhaitent peuvent aller plus loin en :

- Répondant ensemble à des marchés
- Recherchant des mutualisations
- Construisant des partenariats innovants autour de projets économique
- Partageant des bonnes pratiques

Si un différend, portant sur l'application de cette charte, apparaît entre deux SIAE adhérentes, la méthode de résolution sera la suivante :

- Encourager le dialogue direct entre les deux SIAE
- En cas d'échec, organiser une médiation entre les deux SIAE en présence d'un membre du Bureau du GSIAE 28
- En cas d'échec renouvelé, prise de position du CA du GSIAE 28 qui sera donc celle du GSIAE 28 devant les partenaires et les financeurs